

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1398

16 décembre 2005

### SOMMAIRE

Alpha Telecom (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	67064	L'OR-OA, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	67100
AMS Consulting S.A., Strassen . . . . .	67103	Lancelot Consulting, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	67097
AMS Consulting S.A., Strassen . . . . .	67103	Lancelot Consulting, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	67098
Argentina S.A., Luxembourg . . . . .	67081	Leman Beverages Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	67058
Argentina S.A., Luxembourg . . . . .	67081	Lorimar S.A., Luxembourg . . . . .	67081
Baroni Impex, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	67089	Marriott International Treasury S.C.A., Luxembourg . . . . .	67066
Basalte Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	67081	Milestone Finance Holding Company S.A., Luxembourg . . . . .	67072
Becom International S.A., Luxembourg . . . . .	67101	Morgan & Meyer Advice S.A., Luxembourg . . . . .	67086
Becom International S.A., Luxembourg . . . . .	67101	Nomeco S.A., Luxembourg . . . . .	67073
Beim Denny, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	67081	Palner, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	67080
Chempharma Holding S.A., Luxembourg . . . . .	67079	Pegasus Holding S.A., Wasserbillig . . . . .	67072
Clarina Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	67063	Pétunias Holding S.A., Luxembourg . . . . .	67086
Corefi Finance S.A., Steinfort . . . . .	67085	Polyvest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	67080
D'Avanti S.A.H., Luxembourg . . . . .	67099	Repco 1 S.A., Luxembourg . . . . .	67090
Domeux Holding S.A., Luxembourg . . . . .	67079	Retinol S.A., Luxembourg . . . . .	67072
ECB Investments S.A., Luxembourg . . . . .	67058	Ridgewell International S.A.H., Luxembourg . . . . .	67065
Espim S.A., Luxembourg . . . . .	67080	S.A.S., Société d'Aménagement de Sites, S.à r.l. . . . .	67103
Espim S.A., Luxembourg . . . . .	67080	S.A.S., Société d'Aménagement de Sites, S.à r.l. . . . .	67104
Euro Participations & Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	67082	S.A.S., Société d'Aménagement de Sites, S.à r.l. . . . .	67104
Euro Participations & Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	67082	Sédré S.A.H., Mamer . . . . .	67103
Eurogen Holding S.A., Luxembourg . . . . .	67084	Shrewsbury Holding S.A., Luxembourg . . . . .	67065
European Civil Aviation Services S.A., Luxembourg . . . . .	67083	SIMINTER, Société Immobilière Internationale S.A., Luxembourg . . . . .	67073
Famper S.A.H., Luxembourg . . . . .	67102	Sielan S.A., Luxembourg . . . . .	67063
Famper S.A.H., Luxembourg . . . . .	67102	Signal Lux International S.A., Luxembourg . . . . .	67085
Famper S.A.H., Luxembourg . . . . .	67102	Société Nationale de Certification et d'Homologation, S.à r.l., Sandweiler . . . . .	67083
Famper S.A.H., Luxembourg . . . . .	67102	Solitaire S.A., Luxembourg . . . . .	67089
Farmint Group Holding S.A., Luxembourg . . . . .	67101	St. Quadrat S.A., Grevenmacher . . . . .	67100
Financière Star 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	67073	Steffen Holzbau S.A., Grevenmacher . . . . .	67099
Gedeam International Services S.A., Luxembourg . . . . .	67083	Sualc, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	67083
Giacelma S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	67100	Tamana Holding S.A., Luxembourg . . . . .	67100
Golden Pala S.A., Luxembourg . . . . .	67084	Terra Brasil, S.à r.l., Lenningen . . . . .	67099
HLK Software S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	67065	Tumen Holding S.A., Luxembourg . . . . .	67086
Holzgestaltung Irsch, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	67101	Uniwel S.A., Luxembourg . . . . .	67084
Immobilière Start S.A., Luxembourg . . . . .	67082	Uniwel S.A., Luxembourg . . . . .	67085
Immobilière Start S.A., Luxembourg . . . . .	67082	Walser Portfolio, Sicav, Luxembourg . . . . .	67101
Immobilière Start S.A., Luxembourg . . . . .	67082	Zenith Rail S.A., Luxembourg . . . . .	67085
Kailoua S.A., Luxembourg . . . . .	67065		

**LEMAN BEVERAGES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 51.131.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2004 a fixé à deux le nombre de gérants de la société et a renouvelé les mandats:

- des gérants:

M. Grant Millard, Treasury and Tax Director, Athens,

M. Constantinos Sfakakis, Finance Manager, Athens.

- du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.A., Halandri, Athens.

Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2005 approuvant les comptes de 2004.

*Pour LEMAN BEVERAGES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée Holding*

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078099.2/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

---

**ECB INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 109.763.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) AFC S.A., with registered office in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal;

2) CTH FINANCE S.A., R.C. B number 43.514, with registered office in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal;

both here represented by Miss Cindy Reiners, private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on June 28 and 29, 2005.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting through their mandatory, have decided to form amongst themselves a limited liability company (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation.

**Art. 1.** There is hereby formed a limited liability company under the name of ECB INVESTMENTS S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The corporate capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), divided into five thousand (5,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

**Art. 4.** The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

**Art. 5.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next general meeting.

**Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members is present, in person or by conference call, or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Unless specifically forbidden by law or otherwise provided from time to time by the Board of Directors, all notices, proxies, minutes, records and documents of whatsoever nature that may be required or used under or in connection with the company, its management and organisation and these statutes may be produced, delivered and stored in electronic form, with or without signature as appropriate.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or by way of circular resolutions.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

**Art. 7.** Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the joint signatures of two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers. The signature of one Director will be sufficient to represent the company validly with the public administrations.

**Art. 8.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 9.** The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

**Art. 10.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Thursday in the month of April at 11.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

**Art. 11.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore; every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 12.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

**Art. 13.** Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915, as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

**Art. 14.** The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

*Transitory provisions*

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.
- 2) The first annual general meeting shall take place in 2006.

*Subscription and payment*

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) AFC S.A., prenamed, two thousand shares . . . . .	2,000
2) CTH FINANCE S.A., prenamed, three thousand shares . . . . .	3,000
Total: five thousand shares . . . . .	5,000

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at about two thousand and five hundred euro (EUR 2,500.-).

*Constitutive meeting*

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
  - a) Mr Guy Ludovissy, attorney at law, born on July 9, 1964 in Luxembourg, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg;
  - b) Miss Nadine Hirtz, attorney-at-law, born on March 21, 1970 in Luxembourg, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg;
  - c) Miss Cindy Reiners, private employee, born on February 4, 1979 in Luxembourg, with professional address at 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg.
- 3) The following has been appointed Auditor:  
M.M. ADVISORS, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 60.601, a company with registered office at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.
- 5) The Company shall have its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 6) In conformity with Article 6 of the Articles of Incorporation and Article 60 of the law of 10 August 1915 as amended, the general meeting authorizes the Board of Directors to appoint from its members one or several managing-director(s), who each individually, may validly bind the Company by his sole signature.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing parties, said appearing parties, through their proxyholder, signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundfünf, den neunundzwanzigsten Juni.

Vor Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) AFC S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 11, boulevard Royal;
  - 2) CTH FINANCE S.A., R.C. B Nummer 43.514, mit Sitz in L-2449, Luxemburg, 11, boulevard Royal;
- alle beide hier vertreten durch Fräulein Cindy Reiners, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in 11, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg,

aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift ausgestellt am 28. und 29. Juni 2005.

Welche Vollmachten, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben werden um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorgenannt, beschlossen haben unter sich eine Aktiengesellschaft zu gründen gemäss folgender Satzung:

**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung ECB INVESTMENTS S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wie-

derherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefasst wird.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft sind, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmässigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann auch alle Patente und andere davon abgeleitete oder diese ergänzende Rechte erwerben und verwalten.

Die Gesellschaft kann sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-), eingeteilt in fünftausend (5.000) Aktien mit einem Nennwert von zehn Euro (EUR 10,-) pro Aktie.

**Art. 4.** Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften.

Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

**Art. 5.** Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen; die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

**Art. 6.** Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind.

Er ist zuständig für alle Angelegenheiten welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen. In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch, fernschriftlich oder per Telefax erfolgt ist, ist gestattet.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann im Wege einer telefonischen Konferenzschaltung oder anderer Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle andere verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung im Wege dieser Kommunikationsmittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnete Beschlüsse haben dieselbe Wirkung wie Beschlüsse welche auf einer regelmässig einberufenen und abgehaltenen Sitzung gefasst werden. Die Unterschriften können auf Einzeldokumenten erscheinen oder auf vervielfältigten Kopien desselben Beschlusses und können aus Briefen, Telekopie oder Telex hervorgehen.

Wenn das Gesetz es nicht ausdrücklich verbietet oder wenn der Verwaltungsrat von Zeit zu Zeit es nicht anders verfügt können alle Einberufungen, Vollmachten, Urkunden, Berichte und Dokumente von jedweder Art welche erforderlich oder gebraucht werden in Verbindung mit der Gesellschaft, ihrer Verwaltung, Organisation und die vorliegende Satzung erstellt, ausgehändigt und aufbewahrt werden in elektronischer Form mit oder ohne Unterschrift.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen; diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen.

**Art. 7.** Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft entweder durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats rechtskräftig verpflichtet. Die

Einzelunterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates genügt um die Gesellschaft gegenüber den öffentlichen Verwaltungen zu vertreten.

**Art. 8.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; dieselben werden auf sechs Jahre ernannt; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 9.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 10.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Donnerstag des Monats April um 11.00 Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 11.** Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen.

Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben. Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen.

Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 12.** Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheissen, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

**Art. 13.** Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Interim dividende auszuzahlen.

**Art. 14.** Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2006.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1) AFC S.A., vorgenannt, zweitausend Aktien . . . . .	2.000
2) CTH FINANCE S.A., vorgenannt, dreitausend Aktien . . . . .	3.000
Total: fünftausend Aktien . . . . .	5.000

Diese gezeichneten Aktien wurden alle vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

#### *Schätzung der Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-).

#### *Gründungsversammlung*

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassen, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt:
  - a) Herr Guy Ludovissy, Rechtsanwalt, geboren am 9. Juli 1964 in Luxemburg, mit Berufsanschrift in 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxemburg;
  - b) Fräulein Nadine Hirtz, Rechtsanwältin, geboren am 21. März 1970 in Luxemburg, mit Berufsanschrift in 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxemburg;
  - c) Fräulein Cindy Reiners, Privatbeamtin, geboren am 4. Februar 1979 in Luxemburg, mit Berufsanschrift in 11, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg.
- 3) Es wird zum Kommissar ernannt:  
M.M. ADVISORS, S.à r.l., R.C. Luxemburg B 60.601, eine Gesellschaft mit Sitz in 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxemburg.
- 4) Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011.
- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 11, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg.

6) Unter Zugrundelegung von Artikel 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und Artikel 6 der gegenwärtigen Satzung wird der Verwaltungsrat ermächtigt und angewiesen aus seiner Mitte einen oder mehrere Delegierte des Verwaltungsrates zu bestimmen, welcher ein jeder die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtsgültig binden kann.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Parteien in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Parteien ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung an die Bevollmächtigte der Erschienenen, hat dieselbe mit Uns, Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Reiners, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005, vol. 149S, fol. 1, case 5. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

A. Schwachtgen.

(070542.3/230/302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

**CLARINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 39.040.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2004 a fixé à deux le nombre de gérants de la société et a renouvelé les mandats

- des gérants:

M. Grant Millard, Treasury and Tax Director, Athens,

M. Constantinos Sfakakis, Finance Manager, Athens.

- du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.A., Halandri, Athens.

Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2005 approuvant les comptes de 2004.

Pour CLARINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078101.3/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

**SIELAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.

R. C. Luxembourg B 72.077.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2005*

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2005, celle-ci a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale extraordinaire prend connaissance des démissions de M. Jean-Marie Boden, né le 14 juin 1954 à Luxembourg, demeurant 2, boulevard Paul Eyschen, L-1480 Luxembourg, M. François Thill, né le 14 mars 1943 à Luxembourg, demeurant 196, rue des Romains, L-8041 Strassen et M. Romain Wagner, né le 26 juin 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant 163, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg en qualité d'administrateur.

2. L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs, M. Loïc Veche, né le 13 octobre 1969 à Somain, demeurant 8, rue du général Haxo, F-54000 Nancy, M. Sébastien Echelard, né le 2 septembre 1973 à Carhaix, demeurant 26, rue de Neck, B-1081 Bruxelles et M. Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, demeurant 23, rue du 10 Octobre, L-7243 à Béréldange, pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068420.3/510/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

**ALPHA TELECOM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 73.190.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of July.  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CHARMWOOD VENTURES LIMITED, a company organized and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Beaufort House, PO Box 438, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

here represented by Ms. Stéphanie Alexandrino, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Jersey (Channel Islands), on July 26, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the undersigned notary to state:

- that the company ALPHA TELECOM (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Reginald Neuman, then notary residing in Luxembourg, dated December 3, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 130 of February 9, 2000. The articles of association were amended by a deed of the same notary Reginald Neuman, dated May 3, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 654 of September 13, 2000.

- that the capital of the company ALPHA TELECOM (LUXEMBOURG) S.A. (the Company) is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euro (310.- EUR) each, fully paid up;

- that CHARMWOOD VENTURES LIMITED, prenamed, has become owner of the shares and has decided to dissolve the Company with immediate effect;

- that CHARMWOOD VENTURES LIMITED, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares that it has received all assets and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden and unknown at the present time;

- that the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;

- that the books, documents and records of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CHARMWOOD VENTURES LIMITED, une société organisée et existant sous le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Beaufort House, PO Box 438, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Maître Stéphanie Alexandrino, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey (Channel Islands), le 26 juillet 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que la société ALPHA TELECOM (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, a été constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 130 du 9 février 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Reginald Neuman, en date du 3 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 654 du 13 septembre 2000.

- que le capital social de la société ALPHA TELECOM (LUXEMBOURG) S.A. (la Société) s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que CHARMWOOD VENTURES LIMITED, préqualifiée, est devenue seule propriétaire des actions dont s'agit et a décidé de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat;

- que CHARMWOOD VENTURES LIMITED, en sa capacité d'actionnaire unique et de liquidateur de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et déclare prendre en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

- que la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;  
- que les livres, documents et pièces relatives à la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Alexandrino, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, vol. 149S, fol. 52, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2005.

P. Frieders.

(076383.3/212/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

---

**KAILOUA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 97.569.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Signature.

(068016.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

---

**HLK SOFTWARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 14, rue Saint Vincent.

R. C. Luxembourg B 69.518.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Signature.

(068018.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

---

**SHREWSBURY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 60.382.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature.

(068023.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

---

**RIDGEWELL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.962.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIDGEWELL INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(068408.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

---

**MARRIOTT INTERNATIONAL TREASURY S.C.A., Société en commandite par actions.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 110.200.

 —  
**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the eighth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- MARRIOTT ECP GP, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, 9th Floor,

2.- MARRIOTT ECP LP I, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, 9th Floor,

3.- MARRIOTT ECP LP II, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, 9th Floor,

here represented by Mrs Sévrine Silvestro, «Avocat», residing professionally at L-1461 Luxembourg 31, rue d'Eich, by virtue of three proxies given under private seal on August 5, 2005.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a Société en Commandite par Actions which they declared to organize among themselves.

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company under the form of a Société en Commandite par Actions is hereby formed under the title MARRIOTT INTERNATIONAL TREASURY S.C.A., société en commandite par actions.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period from the date hereof. The Company may be dissolved prior to the end of its life by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Company's purpose is to finance enterprises and companies; to borrow, to lend and to raise funds, to participate in all types of financial transactions, including the issue of bonds, promissory notes or other securities or evidence of indebtedness, to invest in securities in the widest sense of the word, as well as to enter into agreements in connection with the aforementioned;

To supply advice and to render services to enterprises and companies, with which the Company forms a group and to third parties;

To render guarantees, to bind the Company and to pledge its assets for obligations of the companies and enterprises with which it forms a group and on behalf of third parties; to incorporate, to participate in any way whatsoever, to manage, to supervise, to operate and to promote enterprises, companies and business, and to cooperate with enterprises, companies and businesses, to acquire to keep, to alienate, or in any other manner to manage all sorts of participations and interests in other enterprises, companies and other businesses, to enter into joint venture with other enterprises, companies and businesses; to perform any and all management activities; to obtain, alienate, manage encumber and exploit registered property and items of property in general and any right to or interest in registered property and items of property in general;

To trade in currencies, securities and items of property in general; to engage, any way whatsoever, in trading activities, and including import, export, purchase, sale, distribution and marketing of products and raw materials; to perform any and all activity of industrial, financial or commercial nature; as well as everything pertaining to the foregoing thereto, all in the widest sense of the word.

The objects in the preceding paragraph shall be construed in the widest sense so as to include any activity or purpose, which is related, incidental or conducive thereto.

In pursuing its objects, the Company shall also take into account the interests of the group of enterprises and businesses with which it is affiliated.

The objects of the Company can be exercised directly or through any branch established by the Company.

**Art. 4.** The Head Office of the Company is established at Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the head office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The subscribed capital is fixed at 31,000.- EUR (thirty-one thousand Euro) represented by 1 (one) share of commandité and 30 (thirty) shares of commanditaire, with a par value of 1,000.- EUR (one thousand Euro) each.

The commandité can proceed on the company's behalf to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

**Art. 6.** All shares of commanditaire are freely transferable.

**Art. 7.** No assignment amongst shareholders or from any shareholder to his heirs-at-law of shares of commandité shall be made without the approval of the shareholders holding the simple majority of the shares of commandité and

voting as a category of shareholders. In case of refusal of the proposed assignment, the holders of shares of commandité to be transferred may, in the month of the refusal, propose another beneficiary.

In case of another refusal of the assignment by the shareholders holding the majority of the shares of commandité, these shareholders refusing the assignment shall have to acquire in proportion to their shareholding in the shares of commandité the shares proposed to the sale at a price representing the market value finally determined and without any resort by the board of auditors, acting as referee in accordance with the Civil Procedure Code.

**Art. 8.** The shares of commandité shall be in registered form. The shares of commanditaire shall be in a registered form or in a bearer form, upon the shareholders' choice.

The certificates of the shares of commanditaire may (registered shares) or have to (bearer shares) be issued under the wording that the commandité shall require. The certificates of shares shall be signed by the commandité.

All the registered shares shall be registered in a shareholders' register to be maintained by the Company. The register will contain the name of each shareholder, its effective or elected domicile, the number of shares of each category owned and the paid up amount of each shares.

All assignment of registered shares amongst shareholders or from a shareholder to his heirs-at-law will be entered on the register of shares and each inscription shall be signed by the commandité, or by any authorised person appointed by him.

The company shall consider the person in whose name the shares are registered as the full owner of the shares. If a registered shareholder does not provide any address where the notices and information issued by the company can be sent, this should be mentioned in the shareholders' register and the address of the shareholder shall be supposed to be the Head Office of the company or another address which shall be registered until such holder provides another address to the company.

**Art. 9.** The owner of shares of commandité is liable for all losses which cannot be recovered on the company's assets.

The commandité is not however bound by the reimbursement to the other shareholders of the paid amounts on the shares of commanditaire.

The holders of shares of commanditaire are only liable in proportion to their shareholding.

**Art. 10.** Any share of commandité and any share of commanditaire is carrying one voting right in the general meeting, except as otherwise required by the law.

All the voting shares shall vote as one category of shares, except for the amendment to the articles of incorporation affecting the rights of the different categories. The issues of new shares shall not be considered as amendments to these articles of incorporation, requiring a vote for each category of shares.

The distribution of dividends shall be determined by the commandité with the approval of the general meeting of voting shareholders.

The commandité is authorised to proceed to the payment of a provision of dividends within the bounds laid down by the law.

The dividends can be paid in euros or in any other currency chosen by the commandité, at a date and a place determined by the commandité. He shall supremely determine the exchange rate applicable for the conversion of dividends in their currency of payment.

**Art. 11.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the Company and shall be presided over by a chairman appointed by the commandité. The meeting of shareholders shall deliberate only on the matters which are not reserved to the commandité by the articles of incorporation. In addition, no decision shall be validly taken without the approval of the commandité.

**Art. 12.** The annual General Meeting of shareholders shall be held on the third Thursday of May at 15.00 p.m. at the Company's Head Office, and for the first time in 2006.

The other general meetings of shareholders may be held at a time and a place as specified in the notice of meetings. Unless otherwise provided herein, the notice for convocations and the general meetings shall be subject to the conditions and delays foreseen by the law.

Any shareholders can take part in the general meeting by appointing in writing or by cable telex or telefax another person as proxy. Except as otherwise required by law, resolutions at the meeting of shareholders, shall be passed by a simple majority of those present and voting.

**Art. 13.** The general meeting may be convened by the commandité or by the board of auditors by way of a notice fixing the agenda of the meeting sent by registered letter to the address of the shareholders, if the company knows it, and published, if required, according to the Luxembourg law.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice of publication.

**Art. 14.** The commandité shall be MARRIOTT ECP GP, S.à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, 9th Floor (herein «The commandité»).

**Art. 15.** The commandité is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on the Company's interest and shall be refunded all expenses relative to his quality of commandité.

**Art. 16.** The commandité may, at any time, appoint agents of the company as required for the affairs and management of the company, provided the owners of shares of commanditaire cannot act on behalf of the company without losing the benefit of their limited liability. The appointed agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the commandité.

**Art. 17.** No contracts or other transactions between the company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the commandité or any one or more of the directors and officers are interested in, or is a director, or officer or employee of such other company or entity. Any commandité or officer of the company who serves as director, officer or employee of any company who serves as director, officer or employee of any company or entity with which the company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or entity, be prevented from considering and voting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 18.** The company will be bound by the single signature of the commandité or by the single or joint signatures of any person to whom such power shall be delegated by the commandité.

**Art. 19.** The supervision of the operation of the company will be entrusted to a board of auditors of at least three members. They are elected by the general meeting for a maximum period of six years. The statutory auditors may at any time be removed and replaced with or without justification by the shareholders.

**Art. 20.** The accounting year of the company begins on the 1st January and terminates on the 31st December of the year with the exception of the first accounting year which will begin on the date hereof and shall terminate on 31st December 2005.

**Art. 21.** The annual net profit shall be allocated as follows:

1) Five percent (5%) of the net profit shall be allocated at the legal reserve before any other distribution of profit. This allocation shall cease to be required as soon as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company.

2) The remainder shall be either distributed to the shareholders, either allocated to one or more special reserves or carried forward in accordance with the decisions of the general meeting of shareholders.

**Art. 22.** In the event of dissolution of the company, liquidation shall be carried out by the commandité.

**Art. 23.** These articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorums and voting requirements provided by Luxembourg law.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 governing Commercial Companies as amended.

#### *Subscription*

The capital has been subscribed as follows:

Shares of commandité:

MARRIOTT ECP GP, S.à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, 9th Floor ..... 1 share

Shares of commanditaires:

1.- MARRIOTT ECP LP I, S.à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, 9th Floor ..... 15 shares

2.- MARRIOTT ECP LP II, S.à r.l. having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, 9th Floor ..... 15 shares

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of 31,000.- EUR (thirty-one thousand Euro) is as of now available to the company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Appointment of statutory auditors*

1.- The shareholders of MARRIOTT INTERNATIONAL TREASURY S.C.A., société en commandite par actions, representing the totality of shares have elected as statutory auditors until the annual general meeting to be held in 2011:

- ERNST & YOUNG S.A., having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered under the number B 47.771 at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

- ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered under the number B 88.019 at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

- COMPAGNIE DE REVISION S.A., having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered under the number B 32.665 at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

2.- The shareholders decided to fix the address of the company at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, 9th Floor.

3.- The commandité is authorised to change the address of the company inside the municipality of the statutory Head Office.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Commercial Companies Act and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- MARRIOTT ECP GP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, 9<sup>e</sup> étage,

2.- MARRIOTT ECP LP I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, 9<sup>e</sup> étage,

3.- MARRIOTT ECP LP II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, 9<sup>e</sup> étage,

ici représentées par Maître Sévrine Silvestro, avocat, résidant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

en vertu de trois procurations sous seing privé données le 5 août 2005,

lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions de droit luxembourgeois dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront associés par la suite une société luxembourgeoise sous forme de société en commandite par actions sous la dénomination de MARRIOTT INTERNATIONAL TREASURY S.C.A., société en commandite par actions.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée, à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet de financer des entreprises et des sociétés; d'emprunter, de prêter et de lever des capitaux, de participer à toute transaction financière, y compris l'émission d'obligations, de billets à ordre ou autres garanties, titres de créance, d'investir dans des actions dans le sens le plus large du terme, et aussi de conclure des contrats en relation avec ce qui précède;

De fournir des avis et de rendre des services aux entreprises et sociétés avec laquelle la Société forme un groupe ainsi qu'aux tiers;

De fournir des garanties, d'engager la Société et de grever de sûretés ses actifs pour les obligations des entreprises et sociétés avec lesquelles la Société forme un groupe et au nom de tiers; de constituer, de participer de quelque manière que ce soit, d'administrer, de diriger, d'exploiter et de promouvoir des entreprises, sociétés et affaires, et de coopérer avec des entreprises, sociétés et affaires, d'acquérir, de garder, d'aliéner, ou en toute autre manière d'administrer toute sorte de participations et intérêts dans d'autres entreprises, sociétés et affaires, de contracter un joint venture avec d'autres entreprises, sociétés et affaires; d'exécuter toute activité de direction; d'acquérir, aliéner, administrer, hypothéquer et exploiter tout immeuble ou partie d'immeuble en général et tout droit de participation dans immeuble ou partie d'immeuble en général;

D'acheter et vendre des devises, actions, et toutes sortes de biens en général; de s'engager de quelque manière que ce soit, dans le cadre d'activités commerciales, y compris l'import, l'export, l'achat, la vente, la distribution, le marketing de produits et de matières premières; d'exécuter toute activité industrielle, financière ou commerciale quelle qu'elle soit; ainsi que tout ce qui concerne ce qui précède dans le sens le plus large du terme.

L'objet des alinéas qui précèdent doit être interprété dans le sens le plus large y compris toute activité ou objet qui y est lié, incident ou connexe.

Dans l'accomplissement de son objet, la société devra aussi prendre en compte les intérêts du groupe d'entreprises et affaires qui y seront affiliées.

L'objet de la Société peut être exercé directement à travers une succursale créée par la Société.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Au cas où le commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) réparti en 1 (une) action de commandité et 30 (trente) actions de commanditaire, chacune d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros).

Le commandité peut procéder au rachat, pour compte de la société de ses propres actions de commanditaire sous l'observation des conditions légales afférentes.

**Art. 6.** Toutes les actions de commanditaire peuvent être transférées librement.

**Art. 7.** La cession entre vifs ou pour cause de mort des actions de commandité doit être approuvée par des actionnaires possédant la majorité simple de ces actions de commandité et votant comme une catégorie d'actionnaires. Au cas du refus d'un transfert proposé, les titulaires d'actions de commandité à transférer pourront, dans le mois du refus, proposer un autre bénéficiaire.

Au cas où les actionnaires détenant la majorité d'actions de commandité refuseraient encore le transfert, ces actionnaires refusant le transfert devront, en proportion de leur participation dans les actions de commandité, acquérir les actions de commandité proposées à la vente au prix représentant la valeur du marché déterminée de manière définitive et sans recours par le conseil de surveillance formé par les commissaires aux comptes en fonction, agissant comme arbitre en conformité des dispositions du code de procédure civile tel qu'il sera en vigueur.

**Art. 8.** Les actions de commandité sont émises uniquement sous forme nominative. Les actions de commanditaire sont émises sous forme nominative ou au porteur, au choix des actionnaires.

Des certificats d'actions de commanditaire pourront (actions nominatives) ou devront (actions au porteur) être émis sous le libellé que le commandité désignera. Les certificats d'actions seront signés manuellement ou par griffe par le commandité.

Toutes les actions nominatives seront enregistrées dans un registre des actionnaires qui sera tenu par la société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son domicile réel ou élu, le nombre des actions qu'il détient divisé entre les différentes catégories ainsi que le montant libéré sur chacune de ces actions.

Chaque cession d'actions nominatives entre vifs ou pour cause de mort sera portée sur ce registre et chacune de ces inscriptions sera signée par le commandité, ou par toute autre personne désignée par lui.

La société peut considérer la personne dont le nom figurera au registre des actionnaires comme le propriétaire des actions.

Au cas où un détenteur d'actions nominatives ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le registre des actionnaires et l'adresse de ce détenteur d'actions sera censée être au siège social de la société ou à telle autre adresse qui pourra être portée au registre jusqu'à ce que pareil détenteur fournisse une autre adresse à la société.

**Art. 9.** Le propriétaire d'actions de commandité est responsable de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la société.

L'actionnaire commandité n'est cependant pas tenu envers les autres actionnaires au remboursement des montants payés sur les actions de commanditaires.

Les détenteurs d'actions de commanditaire ne sont tenus que de leurs mises dans la société.

**Art. 10.** Toute action de commandité et toute action de commanditaire comporte un droit de vote à chaque assemblée d'actionnaires, sauf disposition contraire de la loi luxembourgeoise.

Toutes les actions voteront comme une seule catégorie d'actions, sauf pour la modification des statuts affectant les droits des diverses catégories. Les émissions de nouvelles actions ne seront point considérées comme des modifications des statuts, nécessitant un vote pour chaque catégorie d'actions.

Les distributions de dividendes seront déterminées par le commandité avec l'approbation par l'assemblée générale des actions votantes.

Le commandité est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre monnaie choisie par le commandité, ainsi qu'aux endroits et dates déterminés par le commandité. Ce dernier déterminera souverainement le taux de change applicable pour la conversion des dividendes dans leur monnaie de paiement.

**Art. 11.** Toute assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société et sera présidée par un président désigné par le commandité. L'assemblée générale délibérera uniquement sur celles des matières qui ne sont pas réservées au commandité par ces statuts. En outre aucune décision ne sera valablement prise sans l'accord du commandité.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, le troisième jeudi du mois de mai à 15.00 heures et pour la première fois en 2006.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans l'avis de convocation.

Sauf disposition contraire des statuts, les avis de convocation et les assemblées des actionnaires seront soumis aux conditions et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

**Art. 13.** Les assemblées générales peuvent être convoquées par le commandité ou par le conseil de surveillance des commissaires, par un avis indiquant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée aux actionnaires et envoyée à leur adresse si elle est connue par la société et publié, s'il y a lieu, conformément à la loi luxembourgeoise.

Si cependant tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans autre convocation.

**Art. 14.** Le commandité sera MARRIOTT ECP GP, S.à r.l. (désignée aux termes de ces statuts comme «le commandité») ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, 9<sup>e</sup> étage.

**Art. 15.** Le commandité dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société et sera indemnisé de toutes dépenses relatives à sa qualité de commandité.

**Art. 16.** Le commandité peut, à tout moment, nommer des agents de la société tel que nécessaire pour les opérations et la gestion de celle-ci sous réserve toutefois que les propriétaires d'actions de commanditaire ne peuvent agir au nom de la société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée. Les agents nommés auront les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le commandité.

**Art. 17.** Aucun contrat ni aucune transaction entre la société et une autre société ou entité ne pourra être affecté ou invalidé par le fait que le commandité ou un ou plusieurs agents ont un intérêt dans cette autre société ou entité ou en sont administrateurs, responsables ou employés. Tout commandité ou responsable de la société qui est administrateur ou responsable d'une société ou entité avec laquelle la société passe des contrats ou entre autrement en relations d'affaires ne saurait être, en raison de cette affiliation avec une autre société ou entité, privé du droit de délibérer et de voter sur les matières ayant trait à pareil contrat ou affaire.

**Art. 18.** La société sera engagée par la signature individuelle du commandité ou par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes porteuses de pouvoirs conférés par le commandité.

**Art. 19.** Les opérations de la société seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois commissaires au moins. Ceux-ci seront élus par l'assemblée générale pour une période de six ans maximum, étant entendu cependant que les commissaires pourront être démis avec ou sans motivation et remplacés à tout moment par un vote des actionnaires.

**Art. 20.** L'exercice social de la société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.

**Art. 21.** Le bénéfice net de la société sera réparti comme suit:

1) avant toute autre affectation ou distribution, cinq pour cent du bénéfice net sera affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire aussitôt et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent du capital social;

2) le solde sera soit distribué aux actionnaires, soit affecté à une ou plusieurs réserves spéciales, soit reporté à nouveau pour l'exercice suivant en fonction des décisions de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 22.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins du commandité.

**Art. 23.** Les présents statuts pourront être modifiés ainsi qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Actions de commandité:

MARRIOTT ECP GP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,  
9<sup>e</sup> étage..... 1 action

Actions de commanditaire:

MARRIOTT ECP LP I, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,  
9<sup>e</sup> étage..... 15 actions

MARRIOTT ECP LP II, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,  
9<sup>e</sup> étage..... 15 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Nomination d'un conseil de surveillance*

1.- Les actionnaires de la société en commandite par actions MARRIOTT INTERNATIONAL TREASURY S.C.A., société en commandite par actions, représentant l'intégralité des actions de celle-ci ont, à l'unanimité, désigné comme commissaires aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2011:

- ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrit sous le numéro B 47.771 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

- ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrit sous le numéro B 88.019 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

- COMPAGNIE DE REVISION S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrit sous le numéro B 32.665 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

2.- Ensuite les actionnaires décident de fixer l'adresse de la société à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, 9<sup>e</sup> étage.

3.- Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

*Frais*

Les personnes ci-avant nommées déclarent que les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la société en raison de sa constitution seront environ de deux mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Signé: S. Silvestro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, vol. 149S, fol. 65, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2005.

J. Elvinger.

(077457.3/211/382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2005.

**MILESTONE FINANCE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 12.813.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MILESTONE FINANCE HOLDING COMPANY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(068409.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

**RETINOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.348.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RETINOL S.A.

F. Dumont / M. Limpens

Administrateur / Administrateur

(068412.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

**PEGASUS HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87e Division.

H. R. Luxemburg B 106.029.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung trete ich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen und beschliesse Folgendes:

Mit Wirkung vom heutigen Tage wird der Kommissar Herr Helge Stoffels, wohnhaft in Müllenburg 35, D-54343 Föhren, von seinem Amt abberufen. Für seine Tätigkeit wird ihm Entlastung erteilt.

Zum neuen Kommissar wird mit Wirkung vom 1. August 2005 die KL CONSULT, S.à r.l., mit Sitz in 40, Grand-rue, L-6630 Wasserbillig, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 83.682, ernannt.

Wasserbillig, den 31. Juli 2005.

R. Willwersch.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00821. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068762.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

67073

**NOMECO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 84.803.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOMECO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(068413.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

**SIMINTER, SOCIETE IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 6.546.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIMINTER, SOCIETE IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(068418.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

**FINANCIERE STAR 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 110.205.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-second of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

FINANCIERE LADYBIRD A/S, having its registered office at Østergade 38, P.O. Box 2256, DK-1019 Copenhagen, Denmark, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is FINANCIERE STAR 2, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

#### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty five Euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

#### Management

**Art. 11.** The Company is managed by two or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes. The Board of managers is composed by at least one Manager of class A and one Manager of class B.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The joint signature of a manager of class A and a manager of class B shall bind the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this appointee's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his appointment.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present with at least one manager of class A present or represented and at least one manager of class B present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Shareholders' decisions

**Art. 14.** Shareholders' decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on September 1st and closes on August 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of August, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Settlement of disputes

**Art. 21.** The shareholders aim to cooperate in order to develop the Company in compliance with its purpose and its present articles of incorporation. If a decision, however, which is necessary for the implementation of the Company's purpose and for its development, cannot be taken by the managers or by the shareholders after two consecutive meetings, thus preventing the Company from working efficiently and developing itself, the question concerned shall be submitted to a third person chosen by mutual agreement between the managers or the shareholders. This third person shall endeavour then to find a mutually acceptable solution.

Should (i) the shareholders or managers fail to choose a third person by mutual agreement within a period of thirty (30) days reckoning from the day when the blockage became evident or (ii) the nominated third person fail to settle the blockage situation of the Company within a period of thirty (30) days following the day when the matter was referred to him, the managers and the shareholders shall be entitled to take the initiative of appointing an ad hoc proxy for taking the required business decisions or settling the dispute. This proxy shall be nominated by the Tribunal d'arrondissement de Luxembourg (district court of Luxembourg) at the request of the prosecuting part in order to take the necessary decision in pursuance of the purpose of the Company.

The decision taken by the third person or the ad hoc proxy shall be binding on the managers and the shareholders who shall implement it together.

### Applicable law

**Art. 22.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on August 31st, 2005.

#### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by FINANCIERE LADYBIRD A/S, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of class A for an undetermined duration:

- Mr Bertrand Meunier, with professional address at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- Mrs Sophie Lombard, with professional address at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France.

Are appointed as managers of class B for an undetermined duration:

- Mr Pascal Roumiguié, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mr Gérard Becquer, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with the article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of a manager of class A and a manager of class B.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

FINANCIERE LADYBIRD A/S, ayant son siège social au 38 Østergade, P.O. Box 2256, DK-1019 Copenhague, Danemark, ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que le fondateur déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera FINANCIERE STAR 2, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt finan-

cier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros), représenté par 500 (cinq cent) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par deux ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes. Le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ce candidat retenu, la durée de sa nomination ainsi que toutes autres conditions de sa nomination.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents avec au moins un gérant de classe A présent ou représenté et au moins un gérant de classe B présent ou représenté.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier septembre et se termine le 31 août.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 août, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Règlement des litiges

**Art. 21.** L'objectif des associés est de coopérer pour développer la Société dans le respect de l'objet social et des présents statuts. Si toutefois une décision nécessaire à la mise en oeuvre de l'objet social et au développement de la Société ne pouvait être prise par les gérants, ou par les associés à l'issue de deux assemblées successives, empêchant ainsi le bon fonctionnement et le développement de la Société, la question sera soumise à un tiers choisi d'un commun accord entre les gérants ou les associés, qui s'efforcera de trouver une solution mutuellement acceptable.

Pour le cas où (i) les associés ou les gérants ne parviendraient pas à choisir un tiers d'un commun accord dans un délai de trente (30) jours à compter de la manifestation du blocage ou (ii) le tiers désigné ne parviendrait pas à résoudre la situation de blocage de la Société dans un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle il aurait été saisi, les gérants et les associés ou un associé pourra prendre l'initiative de faire désigner un mandataire ad hoc aux fins de prises des décisions nécessaires à la poursuite de l'activité ou au règlement du différend. Ce mandataire sera nommé par le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente, afin de prendre la décision nécessaire à la poursuite de l'objet social.

La décision prise par le tiers ou le mandataire ad hoc s'imposera aux gérants et aux associés qui devront, ensemble, la mettre en oeuvre.

### Loi applicable

**Art. 22.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

67079

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 août 2005.

*Souscription - Libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par FINANCIERE LADYBIRD A/S, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de classe A pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bertrand Meunier, avec adresse professionnelle au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- Madame Sophie Lombard, avec adresse professionnelle au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France.

Sont nommés gérants de classe B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pascal Roumiguié, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des Statuts, la Société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, vol. 149S, fol. 40, case 12. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

J. Elvinger.

(077736.3/211/375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2005.

**DOMEX HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.674.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DOMEX HOLDING

Signatures

Administrateurs

(068419.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

**CHEMPHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 43.597.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2003 AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Marie-Claire Zehren, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

*Pour CHEMPHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11024. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068774.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**ESPIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 38.352.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG09960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Signature.

(068421.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

**ESPIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 38.352.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG09962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Signature.

(068414.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

**POLYVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 36.811.

## EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 27 juillet 2005 que:

1) Suite à la démission de M. Albert Schiltz et de M. Fred Alessio de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 31 décembre 2004, ont été nommés nouveaux administrateurs en remplacement:

- M. Guy Lanners, demeurant professionnellement à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne;

- M. Aniel Gallo, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

2) Suite à la démission de EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 2004, a été nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068425.3/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

**PALNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 104.416.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance du 20 juin 2005*

Le Conseil de Gérance a nommé avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine AGM en 2006:

- M. José Olivera, Gérant, de résidence professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

- M. Philippe Muûls, Gérant, résidant au 53, avenue Léo Errera, B-1 180 Bruxelles.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit: M. José Olivera et M. Philippe Muûls.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068766.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**BEIM DENNY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 19, rue Nicolas Martha.  
R. C. Luxembourg B 72.795.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Signature.

(068430.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

---

**LORIMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 52.881.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Signature.

(068446.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

---

**ARGENTINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.019.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

*Pour ARGENTINA S.A.*

Signature

(068454.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**ARGENTINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.019.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

*Pour ARGENTINA S.A.*

Signature

(068453.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**BASALTE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.245,-.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 60.366.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social le 18 juillet 2005*

Monsieur Richard Bessis, demeurant 11B, Edifici Terra Simple, Carretera General, AD300 Ordino, Principauté d'Andorre, est nommé gérant de la Société pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Edouard Stern, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société BASALTE HOLDING, S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005, réf. LSO-BH00330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068760.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**IMMOBILIERE START S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.360.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

*Pour IMMOBILIERE START S.A.*

Signature

(068449.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**IMMOBILIERE START S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.360.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

*Pour IMMOBILIERE START S.A.*

Signature

(068461.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**IMMOBILIERE START S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.360.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

*Pour IMMOBILIERE START S.A.*

Signature

(068460.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**EURO PARTICIPATIONS & INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 41.220.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

*Pour EURO PARTICIPATIONS & INVESTISSEMENTS S.A.*

Signature

(068463.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**EURO PARTICIPATIONS & INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 41.220.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

*Pour EURO PARTICIPATIONS & INVESTISSEMENTS S.A.*

Signature

(068464.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**GEDEAM INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 52.906.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Pour GEDEAM INTERNATIONAL SERVICES S.A.

Signature

(068455.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**EUROPEAN CIVIL AVIATION SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.969.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Pour EUROPEAN CIVIL AVIATION SERVICES S.A.

Signature

(068456.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**SUALC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 86.697.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Pour SUALC, S.à r.l.

Signature

(068457.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**SOCIETE NATIONALE DE CERTIFICATION ET D'HOMOLOGATION, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Sandweiler.  
R. C. Luxembourg B 27.180.

Constituée le 18 décembre 1987 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C n° 80 du 25 mars 1988, modifiée par-devant le même notaire Gérard Lecuit en date du 25 juin 1990, acte publié au Mémorial C n° 19 du 22 janvier 1991, modifiée par-devant le même notaire Gérard Lecuit en date du 26 juin 1991, acte publié au Mémorial C n° 465 du 18 décembre 1991, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 juin 2000, acte publié au Mémorial C n° 816 du 8 novembre 2000, modifiée par-devant le même notaire Blanche Moutrier en date du 21 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 688 du 28 août 2001, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 28 mars 2001, acte publié au Mémorial C n° 986 du 9 novembre 2001, modifiée par-devant le même notaire Alex Weber en date du 21 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1321 du 12 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG11909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour SOCIETE NATIONALE DE CERTIFICATION ET D'HOMOLOGATION, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(068529.3/1261/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

67084

**EUROGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.280.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

*Pour EUROGEN HOLDING S.A.*

Signature

(068458.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**GOLDEN PALA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.017.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

*Pour GOLDEN PALA S.A.*

Signature

(068459.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**UNIWELL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 42.523.

L'an deux mille cinq, le premier août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNIWELL S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.523,

constituée sous la dénomination de UNIWELL HOLDING S.A., aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 140 du 1<sup>er</sup> avril 1993,

modifiée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 11 septembre 2000, publié au Mémorial c numéro 146 du 26 février 2001,

modifiée aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires sous seing privée en date du 3 mars 2004, publiée au Mémorial C numéro 428 du 22 avril 2004.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerk de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employé privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia Rouckert, employée privée, demeurant à Rodange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent dix mille actions (110.000) d'une valeur nominale de cinquante et un euros soixante-cinq cents (51,65 EUR) chacune représentant l'intégralité du capital social de cinq millions six cent quatre-vingt-un mille vingt-cinq euros et quatre-vingt-neuf cents (5.681.025,89 EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de la durée de vie de la société pour la limiter au 31 décembre 2035 au lieu d'une durée indéterminée.
- 2) Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la durée de vie de la société pour la limiter au 31 décembre 2035 au lieu d'une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre (4) des statuts comme suit:

**Art. 4. (1<sup>er</sup>. alinéa).** La société a une durée de vie se limitant au 31 décembre 2035.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, C. Rouckert, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 août 2005, vol. 910, fol. 18, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 août 2005.

F. Kessler.

(077793.3/219/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2005.

---

**UNIWELL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 42.523.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1<sup>er</sup> août 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 août 2005.

F. Kessler.

(077796.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2005.

---

**ZENITH RAIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 96.630.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Pour ZENITH RAIL S.A.

Signature

(068462.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**COREFI FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.

R. C. Luxembourg B 68.668.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Signature.

(068520.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**SIGNAL LUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 54.987.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BG11167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(068525.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**TUMEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 60.652.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2005, réf. LSO-BG11224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(068533.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**PETUNIAS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 101.683.

## EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société PETUNIAS HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 25 mai 2005 au siège social que:

1. Suite à la démission de Monsieur José Faber et à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005, le Conseil d'administration se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, Président du Conseil.

- Markus Neuenschwander, avocat, avec adresse professionnelle à CH-6301 Zug, 1 Neugasse.

- Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.

2. A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2005:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5635 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068545.3/984/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**MORGAN & MEYER ADVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 110.211.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-sept août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société LINUX HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 92.387, avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

2) La société ZILSTRA CORP., IBC no. 431 676, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Sylvain Kirsch, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 août 2005 respectivement d'un mandat général donné le 6 janvier 2003.

Lesquels procuration et mandat général, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MORGAN & MEYER ADVICE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet tous services administratifs, de bureau et de secrétariat de même que le conseil et l'assistance dans le domaine économique et fiscal au sens le plus large du terme, de même que toutes prestations de service liées à l'organisation, la restructuration, le rapprochement et la mise en commun de tous commerces, entreprises et structures sociétaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La Société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution du 17 août 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réservée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période cinq ans.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires à les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2005.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2006.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société LINUX HOLDING S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions .....	99
2) La société ZILSTRA CORP., préqualifiée, une action .....	<u>1</u>
Total: cent actions .....	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant des comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée constitutive à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Claude Schmit, dirigeant de société, né le 8 mars 1947 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;
  - b) Monsieur Sylvain Kirsch, dirigeant de société, né le 8 avril 1956 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;
  - c) Monsieur Michel Thil, consultant, né le 8 octobre 1957 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 7, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
La société EUROCOMPTE S.A., R.C.S. Luxembourg B 37.263, une société avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2011.
- 5) Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire en son sein un ou plusieurs administrateurs-délégués, lesquels auront tous pouvoirs pour engager valablement la Société par leur signature individuelle.
- 6) Le siège social de la Société est fixée au 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

*Réunion du conseil d'administration*

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire aux fonctions d'administrateurs-délégués, Messieurs Sylvain Kirsch et Michel Thil, prénommés, qui auront tous pouvoirs pour engager la Société par leur signature individuelle.

*Avertissement*

Le notaire a attiré l'attention du mandataire des comparantes, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité, avertissement que le mandataire des comparantes reconnaît avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Kirsch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, vol. 25CS, fol. 35, case 6. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

A. Schwachtgen.

(077924.3/230/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2005.

**BARONI IMPEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 46.732.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(068606.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**SOLITAIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 43.758.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2005*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Robert Reckinger, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG09964. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068677.3/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**REPCO 1 S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 110.206.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty third day of August.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. MARCOL EUROPE S.A., société anonyme, duly incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 108.592,

duly represented by Maître Samia Rabia, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 23rd August 2005 in Luxembourg.

2. RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.A., société anonyme, duly incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, in course of registration with the Luxembourg Trade Register,

duly represented by Maître Samia Rabia, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal, given on 23rd August 2005 in Luxembourg.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability corporation («société anonyme») governed by the relevant laws and the present Articles:

**Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares in the future, a Luxembourg corporation in the form of a «société anonyme», under the name of REPCO 1 S.A. (hereinafter called the «Corporation»).

**Art. 2.** The Corporation is established for an undetermined period.

**Art. 3.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of directors of the Corporation.

It may also be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

**Art. 4.** The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The object of the Company is also the acquisition, the management, the enhancement and disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefor, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies;
- borrowing of monies;

- creation of mortgages and charges over the assets of the Corporation including over any of its property assets.  
The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates.

In general, the Corporation may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## Title II. Capital - Shares

**Art. 5.** The subscribed capital of the Corporation is set at thirty-three thousand Euro (EUR 33,000.-) represented by three thousand three hundred (3,300) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The authorised capital is fixed at eight hundred million euros (EUR 800,000,000.-) to be divided into eighty million (80,000,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The directors are authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the Articles of Association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the shares to be subscribed and issued, to determine if the shares are to be subscribed with or without a premium issue, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash.

The directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be amended so as to reflect the actual increase; such an amendment will be recorded in authentic form by the directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The directors shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

The authorised and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** Each share entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Corporation.

**Art. 7.** The shareholders' meeting shall be convened by the President of the board of directors or by any two directors.

Notices for general meetings shall be given by cable, telex, telegram, telefax or by e-mail and shall be deemed to be given when sent as aforesaid.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax or by email another person who need not be a shareholder.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of shareholders representing at least two third (2/3) of the capital. The shareholders may change the nationality of the Corporation by unanimous decision.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice on the 31st (thirty first) of May of each year at 2.00 (two) p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 9.** For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

## Title III. Administration

**Art. 10.** The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least 3 (three) directors, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period of one year and they shall hold office until their successors are elected.

**Art. 11.** The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet as may be required and at least quarterly upon call by the chairman, or two directors, at Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each director.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may give power of attorney to another director who will represent him at any meeting of the board of directors. Such power of attorney may be given in writing by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

The board of directors can deliberate and act validly only if at least the majority of the directors is present or represented at the meeting.

Resolutions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of directors.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

**Art. 13.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation and the representation of the Corporation for such management, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors), under such terms and with such powers as the board shall determine.

It may also confer all powers and special mandates to any person(s), who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their compensation.

**Art. 14.** The Corporation will be bound by the joint signature of any two directors or by the joint or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 15.** In the execution of their mandate, the directors are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 16.** The operations of the Corporation shall be supervised by one or several auditors. The general meeting of shareholders shall appoint the auditors for a period of one year, and shall determine their number and remuneration.

The term of office of the auditors shall end at the end of each annual general meeting of shareholders; they may be re-elected.

**Art. 17.** The accounting year of the Corporation shall begin on January first (January 1st) of each year and shall terminate on December thirty-first (December 31st).

**Art. 18.** The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Corporation.

Out of the annual net profits of the Corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Corporation.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

#### Title IV. Winding-up - Liquidation

**Art. 19.** In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 20.** All matters not expressly governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, such as amended.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, the appearing parties, here represented as stated here above, declare to subscribe to the shares as follows:

Shareholders	Subscribed capital (in EUR)	Paid-in capital (in EUR)	Number of shares
MARCOL EUROPE S.A., prenamed. . . . .	8,220	8,220	822
RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.A., prenamed . . . . .	24,780	24,780	2,478
Total . . . . .	33,000	33,000	3,300

The three thousand three hundred (3,300) shares of the Corporation have been entirely subscribed by the subscribers and entirely paid in cash, so that the amount of thirty-three thousand Euro (EUR 33,000.-) is at the free disposal of the Corporation, as was certified to the notary executing this deed.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2005.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2006.

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand Euro).

*Extraordinary general meeting of shareholders*

The above named persons, duly represented as here above stated, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the extraordinary general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The registered office of the Corporation is set at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

2. The number of directors is fixed at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one).

3. The following persons are appointed as directors:

- Mr Pierre Metzler, Lawyer, born in Luxembourg on December 28, 1969, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Mr François Brouxel, Lawyer, born in Metz (France) on September 16, 1966, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Ms Samia Rabia, Lawyer, born in Longwy (France) on February 10, 1974, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

4. Has been appointed to assume the role as auditor:

- KPMG AUDIT, S.à r.l., with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.590.

5. The term of office of the directors and of the auditor shall end at the end of the annual general meeting of shareholders to be held in two thousand and six (2006).

6. The board of directors is authorised to delegate the daily management of the Corporation and the representation of the Corporation in connection therewith to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in the notary's office in Luxembourg-Bonnevoie, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. MARCOL EUROPE S.A., société anonyme existante et dûment constituée selon le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.592,

dûment représentée par Maître Samia Rabia, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 23 août 2005 à Luxembourg.

2. RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.A. société anonyme, existante et dûment constituée selon le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Maître Samia Rabia, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 23 août 2005 à Luxembourg.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents statuts:

### Titre I<sup>er</sup>. Nom - Durée - Siège social - Objet social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est créée entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires à l'avenir, une Société anonyme de droit luxembourgeois sous le nom de REPCO 1 S.A. (ci-après «la Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans la municipalité de Luxembourg-Ville par une résolution du conseil administration de la Société.

Il pourra aussi être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires.

La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Si des événements politiques, économiques ou sociaux de nature à interférer sur l'activité normale de la Société en son siège, ou encore sur la communication entre ce siège et les personnes se trouvant à l'étranger, comme prévu par la gérance de la Société, se sont produits ou bien sont sur le point de se produire, le siège social sera temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucune incidence sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège demeurera une Société luxembourgeoise. De telles mesures seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le conseil d'administration de la Société.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute société commerciale, industrielle, financière ou autres, luxembourgeoise ou étrangères; l'acquisition de toutes actions et droits par le biais de participation, apport, option ou tout autre moyen.

Par ailleurs, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et le transfert d'immeubles situés à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs dans l'état dans lequel ils se trouveront, entre autre, mais non limité à son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir, par le biais d'investissement, de souscription, ou option, titres, et tous droits de propriété intellectuelle, les réaliser par la vente, transfert, échange ou autre, recevoir ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder à ou au profit de sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte et à des sociétés du groupe, toute assistance, y compris toute assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- Acquisition, possession, administration, vente, échange, transfert, commerce et investissement ou aliénation d'actions, obligations, fonds, notes, titres de créances et autres titres, emprunt de fonds et émission d'emprunt y relatif, ainsi que le prêt;

- Acquisition de ressources provenant de la disposition ou l'exploitation de droits d'auteur, brevet, conceptions, secret de fabrication, marque de fabrique ou autres intérêts similaires;

- Assistance technique;

- Participation dans l'administration d'autres sociétés;

- Emprunt d'argent;

- Création d'hypothèques et de sûretés sur les actifs de la Société, y inclus sur toutes les propriétés de la Société.

La Société pourra contracter des emprunts sous toute forme et émettre des obligations, notes, valeurs mobilières, reconnaissance de dette et certificats.

D'une manière générale, la Société est autorisée à faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

### Titre II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par trois mille trois cents (3.300) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à huit cent millions d'euros (EUR 800.000.000,-) divisé en quatre-vingt millions (80.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les administrateurs sont autorisés et ont le pouvoir pour une période de cinq ans après la date de publication des statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, de réaliser une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Le montant de l'augmentation de capital pourra être souscrit et émis dans les termes et conditions que les administrateurs détermineront, plus spécialement en ce qui concerne la souscription et paiement des actions à souscrire et émettre, comme: déterminer si les actions sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelle mesure le paiement des nouvelles actions souscrites est acceptable soit en numéraire ou actifs autres qu'en numéraire.

Les administrateurs pourront déléguer à tout administrateur ou officier dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement d'actions représentant tout ou une du montant de l'augmentation du capital.

Suite à chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes prévues par la loi, le premier paragraphe de cet article sera amendé de manière à refléter l'augmentation effective; un tel amendement sera enregistré sous forme authentique par les administrateurs ou par toute autre personne dûment autorisée et ayant le pouvoir de le faire.

Les administrateurs devront déterminer le type, prix, taux d'intérêt, terme de l'émission, le remboursement et toutes les autres conditions relatives à cette émission.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société pourront être augmentés ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée de la façon requise pour amender les présents statuts.

La Société pourra, dans les limites et sous les conditions de la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Chaque action donne droit à une voix lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaît qu'une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a pas été désignée comme en étant le seul propriétaire en relation avec la Société.

**Art. 7.** L'assemblée générale des actionnaires sera convoquée par le Président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Les convocations aux assemblées générales des actionnaires pourront être faites par câble, télex, télégramme, téléfax ou par e-mail et devront être considérées comme accomplies quand elles auront été effectuées comme précité.

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des actionnaires régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Un actionnaire pourra agir à toutes les assemblées d'actionnaires en nommant par écrit ou câble, télégramme, télex ou téléfax ou par e-mail toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable si l'assemblée constate qu'elle a bien été informée de l'ordre du jour de l'assemblée.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par une majorité des actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) du capital social. Les actionnaires pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

**Art. 8.** L'assemblée générale ordinaire de la Société se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg comme il peut être indiqué dans la convocation, le 31 (trente et un) mai de chaque année à 14 (quatorze) heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale a lieu le prochain jour ouvrable.

**Art. 9.** Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

### Titre III. Administration

**Art. 10.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période d'une année et ils continueront d'être en exercice jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration pourra également choisir un(e) secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira à Luxembourg autant que de besoin et au moins tous les trois mois sur convocation du Président ou de deux (2) administrateurs.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration devra être adressée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence devra être mentionnée dans la convocation.

Cette convocation pourra être écartée de l'accord écrit par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail de chaque administrateur.

Une convocation séparée ne sera pas nécessaire pour les réunions ponctuelles tenues aux lieux et place prévus par le calendrier précédemment adopté par une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur pourra donner mandat à un autre administrateur qui le représentera à toute réunion du conseil d'administration. Un tel mandat pourra être donné par écrit par câble, télégramme, télex ou téléfax ou par e-mail.

Le conseil d'administration pourra délibérer et agir valablement à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion.

Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration, auront le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

**Art. 12.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute personne qui n'a pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

**Art. 14.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 15.** Dans l'exécution de leur mandat, les administrateurs ne seront pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

**Art. 16.** Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs auditeurs. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des auditeurs pour une année, et déterminera leur nombre et leur rémunération.

La durée des fonctions des auditeurs prendra fin lors de chaque assemblée générale ordinaire annuelle; ils sont rééligibles.

**Art. 17.** L'année sociale de la Société commencera le premier janvier (1 janvier) de chaque année et se terminera le trente et un décembre (31 décembre).

**Art. 18.** A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société sera affecté à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les termes et conditions de la loi.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 20.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit (en EUR)	Capital libéré (en EUR)	Nombre d'actions
MARCOL EUROPE S.A., préqualifiée .....	8.220	8.220	822
RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.A., préqualifiée .....	24.780	24.780	2.478
<b>Total .....</b>	<b>33.000</b>	<b>33.000</b>	<b>3.300</b>

Les trois mille trois cents (3.300) actions de la Société ont été entièrement souscrites par les souscripteurs et entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que le montant de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) est à la libre disposition de la Société, comme certifié au notaire instrumentant.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.000,- (deux mille euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire des actionnaires*

Les personnes pré-qualifiées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que l'assemblée a été régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des auditeurs à un (1).
3. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs:
  - Monsieur Pierre Metzler, Avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
  - Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, né à Metz (France), le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
  - Mademoiselle Samia Rabia, Avocat à la Cour, née à Longwy (France), le 10 février 1974, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
4. Est nommé Auditeur:
  - KPMG AUDIT, S.à r.l., avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.590.
5. Les administrateurs et l'auditeur sont nommés jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en deux mille six (2006).
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que sa représentation à cet égard à l'un ou plusieurs de ses membres ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs).

Dont acte, fait à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, lequel comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, dûment représentés comme énoncé ci-dessus le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant en noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Rabia, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, vol. 149S, fol. 70, case 12. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 août 2005. T. Metzler.  
(077737.3/222/462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2005.

### **LANCELOT CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 63.743.

#### *Contrat de cession de parts sociales*

Entre

Monsieur Robert Lanners, employé demeurant à L-1870 Luxembourg, 133, Kohlenberg, comme cédant d'une part

et

O-REN INVESTMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume, ici représentée par Monsieur Eric Busch, agissant en sa qualité d'Administrateur-Délégué, comme cessionnaire d'autre part.

Il est exposé ce qui suit:

#### *Préambule*

Monsieur Robert Lanners vend les 400 (quatre cents) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois LANCELOT CONSULTING, S.à r.l., constituée le 12 mars 1998, par-devant Maître Gérard Lecuit, et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 63.743 et ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.

Ceci étant, les parties ont convenu de ce qui suit:

#### 1. Objet de la cession

Le cédant cède et transporte au cessionnaire, qui accepte, 400 (quatre cents) parts sociales de la Société LANCELOT CONSULTING, S.à r.l.

Le transfert des parts sociales se matérialisera par le dépôt de ce contrat auprès de l'Enregistrement et du registre de commerce.

#### 2. Prix de cession et modalités de paiement

Le prix de cette cession est fixé à la valeur nominale des parts sociales (25,- EUR/part sociale), soit un prix total de EUR 10.000,- (dix mille euros), montant que le cédant reconnaît avoir reçu.

#### 3. Entrée en jouissance

L'entrée en jouissance des parts sociales est fixée à la date de la présente. Tous les droits et obligations attachés à ces parts sociales le resteront après la cession.

Le cessionnaire jouira, notamment, du droit de vote, droit aux dividendes et tout autre droit et obligation attachés aux parts sociales cédées.

#### 4. Nullité d'une clause

Au cas où l'une ou l'autre disposition du présent contrat serait nulle, les autres clauses du contrat resteront applicables entre parties. Les parties s'engagent à remplacer la disposition nulle par une autre disposition ayant un esprit identique.

Toute modification au présent contrat doit être faite par écrit.

#### 5. Compétence

La présente convention est régie par la loi luxembourgeoise et toutes les contestations seront soumises aux juridictions du Grand-Duché de Luxembourg.

Faite et signée en deux exemplaires à Luxembourg, le 25 juillet 2005.

O-REN INVESTMENTS S.A. / R. Lanners

*Le cessionnaire / Le cédant*

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10683. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068701.3/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

### **LANCELOT CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 63.743.

#### *Contrat de cession de parts sociales*

Entre

Monsieur Georges Agnes, employé demeurant à L-2628 Luxembourg, 92, rue des Trévières,

comme cédant d'une part

et

O-REN INVESTMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume, ici représentée par Monsieur Eric Busch, agissant en sa qualité d'Administrateur-Délégué, comme cessionnaire d'autre part.

Il est exposé ce qui suit:

#### *Préambule*

Monsieur Georges Agnes vend les 100 (cent) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois LANCELOT CONSULTING, S.à r.l., constituée le 12 mars 1998, par-devant Maître Gérard Le-cuit, et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 63.743 et ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.

Ceci étant, les parties ont convenu de ce qui suit:

#### 1. Objet de la cession

Le cédant cède et transporte au cessionnaire, qui accepte, 100 (cent) parts sociales de la Société LANCELOT CONSULTING, S.à r.l.

Le transfert des parts sociales se matérialisera par le dépôt de ce contrat auprès de l'Enregistrement et du registre de commerce.

#### 2. Prix de cession et modalités de paiement

Le prix de cette cession est fixé à la valeur nominale des parts sociales (25,- EUR/part sociale), soit un prix total de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros), montant que le cédant reconnaît avoir reçu.

#### 3. Entrée en jouissance

L'entrée en jouissance des parts sociales est fixée à la date de la présente. Tous les droits et obligations attachés à ces parts sociales le resteront après la cession.

Le cessionnaire jouira, notamment, du droit de vote, droit aux dividendes et tout autre droit et obligation attachés aux parts sociales cédées.

#### 4. Nullité d'une clause

Au cas où l'une ou l'autre disposition du présent contrat serait nulle, les autres clauses du contrat resteront applicables entre parties. Les parties s'engagent à remplacer la disposition nulle par une autre disposition ayant un esprit identique.

Toute modification au présent contrat doit être faite par écrit.

#### 5. Compétence

La présente convention est régie par la loi luxembourgeoise et toutes les contestations seront soumises aux juridictions du Grand-Duché de Luxembourg.

Faite et signée à Luxembourg, le 25 juillet 2005.

O-REN INVESTMENTS S.A. / G. Agnes

*Le cessionnaire / Le cédant*

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10685. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068703.3/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**TERRA BRASIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5430 Lenningen, 1, rue de Canach.  
R. C. Luxembourg B 107.380.

Assemblée générale extraordinaire du 31 juin 2005

L'assemblée Générale extraordinaire est ouverte à 20 heures.

Ordre du jour:

- Cessions de parts sociales.

Les associés sont présents, de façon que l'intégralité du capital social est représentée.

Monsieur Kartheisen, né le 29 décembre 1966 et domicilié au 1, rue de Canach L-5430 Lenningen, vend ses 50 parts sociales à madame Fernandes Moreno Luciana, née le 16 mai 1972 et domiciliée au 1, rue de Canach, L-5430 Lenningen.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre les parties.

Après cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

Madame Fernandes Moreno Luciana . . . . .	100 parts sociales (Associé unique)
Total: . . . . .	100 parts sociales

La société est de ce fait à partir de cette date valablement engagée par la signature conjointe de son Gérant Technique, monsieur Teixeira Mergulhao Anibal Artur et de son Gérant Administratif, madame Fernandes Moreno Luciana.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 21 heures.

Fait à Luxembourg, le 31 juin 2005.

L. Fernandes Moreno, M. Kartheiser.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068631.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**STEFFEN HOLZBAU S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 11, rue de Flaxweiler.  
H. R. Luxemburg B 45.638.

Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 13. Juni 2005

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. ihr Amt als Aufsichtskommissar niedergelegt hat.

Zweiter Beschluss

Wird zum neuen Aufsichtskommissar ernannt: SOFINTER GESTION, S.à r.l mit Sitz in L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activités Syrdall, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 106.316.

Das Mandat endet nach der Generalversammlung des Jahres 2008, welche über das Geschäftsjahr 2007 befindet.

Grevenmacher, den 13. Juni 2005.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Stimmzähler / Schriftführer

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068682.3/820/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**D'AVANTI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 57.846.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2005, KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été appelée aux fonctions d'Administrateur en remplacement de NEXIS S.A., Niue, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour D'AVANTI S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068778.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**ST. QUADRAT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, rue de Flaxweiler.  
H. R. Luxemburg B 48.055.

*Auszug des Protokolls der statutarischen Generalversammlung abgehalten in Grevenmacher, am 6. Mai 2005*

4. Der Rücktritt von FIDUCIAIRE SOFINTER S.à r.l. als Aufsichtskommissar wird angenommen und ihr wird Entlastung für die Ausführung ihres Mandats erteilt.

5. Anstelle des zurückgetretenen Aufsichtskommissars wird ernannt:

SOFINTER GESTION S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg, unter Nummer B 106.316.

Ihr Mandat endet mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2006.

Grevenmacher, den 6. Mai 2005.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Schriftführer / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068683.3/820/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**GIACELMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxemburg B 63.613.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(068607.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**L'OR-OA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxemburg B 43.116.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG11913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Signature

Mandataire

(068642.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**TAMANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxemburg B 32.466.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2003, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Rolande Germain, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour TAMANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068780.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**FARMINT GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 55.622.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2005, réf. LSO-BG11228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(068655.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**BECOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 96.385.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG11886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Signature

*Un mandataire*

(068710.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**BECOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 96.385.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG11889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Signature

*Un mandataire*

(068712.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**WALSER PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.  
R. C. Luxembourg B 79.320.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

WALSER PORTFOLIO

Signatures

(068719.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**HOLZGESTALTUNG IRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2268 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.  
R. C. Luxembourg B 86.122.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005, réf. LSO-BH00283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(068821.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**FAMPER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 35.531.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2002, les mandats des Administrateurs Mme Birgit Mines-Honneff, M. Guy Baumann, M. Guy Kettmann et M. Jean Bodoni ainsi que celui du Commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

*Pour FAMPER S.A., Société Anonyme Holding*  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068840.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**FAMPER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 35.531.

Par décision du Conseil d'administration du 26 novembre 2002 le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Madame Birgit Mines-Honneff s'est démise de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 26 novembre 2002.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

*Pour FAMPER S.A., Société Anonyme Holding*  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068839.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**FAMPER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 35.531.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2003, AUDIT TRUST S.A., Société Anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Myriam Spiroux-Jacoby, démissionnaire.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

*Pour FAMPER S.A., Société Anonyme Holding*  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068836.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**FAMPER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 35.531.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2005, VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ont été appelées aux fonctions d'Administrateur en remplacement de M. Guy Baumann, M. Guy Kettmann et M. Jean Bodoni, démissionnaires. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008. Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Le Commissaire aux comptes est AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

*Pour FAMPER S.A., Société Anonyme Holding*  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068843.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**AMS CONSULTING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.663.

Monsieur,

Par la présente, je soussigné, Marc Camy, démissionne du poste d'administrateur dans la société, ce, avec effet immédiat, et sollicite décharge.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

M. Camy.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00705. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(068735.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**AMS CONSULTING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.663.

Monsieur,

Par la présente, je soussigné, Constant Georges, démissionne du poste d'administrateur et d'administrateur-délégué dans la société, ce, avec effet immédiat, et sollicite décharge.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus sincères.

Luxembourg, le 2 août 2005.

C. Georges.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00806. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(068738.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**SEDRE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 57.493.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 21 juillet 2005 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2005;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 26 juillet 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG11975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068794.3/695/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**S.A.S., SOCIETE D'AMENAGEMENT DE SITES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 23.661.

*Convention de cession*

Entre les soussignés:

- 1) Monsieur Romain Thill, agent immobilier, demeurant à Pétange, et
  - 2) Monsieur le Baron Victor de Tornaco, demeurant à Château de Vervoz, B-5292 Ocquier,
- a été convenu ce qui suit:

Le soussigné sub 1) déclare par les présentes céder et transporter au soussigné sub 2) ce acceptant, ces quatre-vingt-dix-neuf parts sociales dans la société SOCIETE D'AMENAGEMENT DE SITES, S.à r.l. en abrégé S.A.S., S.à r.l.

La présente cession a été faite sans versement de fonds étant donné que Monsieur Romain Thill a souscrit à ces quatre-vingt-dix-neuf parts sociales dans la société précitée au moyen de fonds mis à sa disposition par le Baron Victor de Tornaco.

Fait à Differdange, le 24 décembre 1985.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11025. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(068948.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**S.A.S., SOCIETE D'AMENAGEMENT DE SITES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 23.661.

*Convention de cession*

Entre les soussignés:

1.- Monsieur Romain Thill, agent immobilier, demeurant à Pétange,  
et

2.- Le baron Victor de Tornaco, demeurant au château de Vervoz B-5292 Ocquier,  
il a été convenu ce qui suit:

Le soussigné sub 1. déclare, par les présentes, céder et transporter au soussigné sub 2. ce acceptant, ses trois cent quatre-vingt-seize parts sociales dans la société SOCIETE D'AMENAGEMENT DE SITES, S.à r.l. en abrégé S.A.S., S.à r.l.

La présente cession a été faite sans versement de fonds, étant donné que Monsieur Romain Thill a souscrit à ces trois cent quatre-vingt-seize parts sociales dans la société précitée au moyen de fonds mis à sa disposition par le baron Victor de Tornaco.

Fait à Differdange, le 22 décembre 1989.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11023. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(068949.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**S.A.S., SOCIETE D'AMENAGEMENT DE SITES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 23.661.

*Convention de cession*

Entre les soussignés:

1.- Madame Gaby Hayard, employée privée, demeurant à Oberkorn,  
et

2.- le baron Victor de Tornaco, demeurant au Château de Vervoz B-5292 Ocquier,  
il a été convenu ce qui suit:

La soussignée sub 1. déclare, par les présentes, céder et transporter au soussigné sub 2. ce acceptant, ses quatre parts sociales dans la société SOCIETE D'AMENAGEMENT DE SITES, S.à r.l. en abrégé S.A.S., S.à r.l.

La présente cession a été faite sans versement de fonds, étant donné que Madame Gaby Hayard a souscrit à ces quatre parts sociales dans la société précitée au moyen de fonds mis à sa disposition par le baron Victor de Tornaco.

Fait à Differdange, le 22 décembre 1989.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11026. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(068953.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---